

o.713-845.21.2 - DUC/BRC

3003 Berne, le 16 avril 1992

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : 4ème session du Comité préparatoire, New York, 2 mars - 3 avril 1992

---

## RAPPORT FINAL DE LA DELEGATION SUISSE

(Composition de la délégation suisse : annexe 1)

### I. Evaluation générale

#### 1. Situation générale

C'est au lever du soleil, samedi 4 avril, après une séance presque ininterrompue de 19 heures de négociation en plénière, que la 4ème session du PrepCom d'UNCED s'est terminée au siège des Nations Unies à New York. Les résultats de ces 5 semaines de travaux sont, dans certains domaines, tout à fait satisfaisants alors que, dans d'autres, ils sont médiocres.

Trois points sont à souligner :

- a) les débats ont été marqués par la difficulté des relations Nord/Sud : les pays en développement, voyant l'intérêt des pays du Nord à préserver l'environnement, en ont profité pour montrer combien sont toujours inacceptables pour eux la pauvreté, le sous-développement et la dette, combien le commerce international les défavorise et pour rappeler que des populations vivant dans la misère se préoccupent d'abord de leur survie avant de celle de leurs descendants. Les pays industrialisés ont, bien entendu, souligné que l'environnement n'est pas un luxe, mais une condition indispensable à un développement équilibré.
- b) Un travail considérable a été accompli. Les deux dernières semaines surtout ont été marquées par un rythme de travail effréné : entre 15 et 20 sessions officielles de négociation se sont tenues chaque jour, certaines durant jusque tard dans la nuit. Une réunion a même été convoquée à 3 heures le matin.

Ce travail a permis de trouver des compromis substantiels dans un grand nombre de domaines sectoriels : les spécialistes sont parvenus à s'entendre sur des thèmes comme la santé, l'urbanisation, la diversité biologique, l'éducation, les montagnes, l'information, les déchets solides, radioactifs et dangereux, l'eau douce et les océans.



Les thèmes politiques, comme les assurances de financement, les institutions, les accords multilatéraux, le transfert de technologie, la Charte de la Terre ont buté sur des batailles, byzantines parfois, et souvent plus diplomatiques que directement liées aux thèmes UNCED. Un certain nombre de nostalgiques new-yorkais du Nouvel Ordre Economique International ont également ralenti les travaux par des interventions répétées sur des thèmes dépassés.

- c) Les négociations se sont faites en grande partie bloc à bloc. Bien des pays se sont regroupés pour faire valoir soit des thèses générales (G-77) ou des points particuliers (alliances des petits états insulaires du Pacifique ou pays intéressés par les montagnes). Le G-77, bien qu'affaibli, s'est présenté de façon unie grâce à une coordination très bien assurée par le Pakistan. La Communauté, sous présidence portugaise, était parfois flottante, l'AELE inexistante et les Nordiques fort bien organisés, en nombre, et souvent disposés à s'allier au G-77.

## 2. Situation de la délégation suisse

La Suisse ne faisait pas partie du bureau considérable du Comité préparatoire. La raison avancée en son temps était qu'elle n'est pas membre des Nations Unies. De ce fait, la délégation n'a pas pu participer aux innombrables réunions du bureau qui assurait la bonne marche du Comité préparatoire.

Par ailleurs, il faut noter que les pays membres de l'OCDE, sauf les Etats-Unis et le Japon, s'étaient pour la plupart regroupés en sous-groupes parlant normalement d'une seule voix, soit : les 12 pays de la Communauté sous la présidence du Portugal, le Groupe des pays nordiques et le Groupe CANZ, regroupant le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande. En outre, contrairement aux sessions précédentes du PrepCom où il se réunissait quotidiennement, le WEOG n'a pas été convoqué une seule fois par la Suède. Dans ces conditions, la délégation suisse a dû consacrer de grands efforts pour éviter un isolement qui sinon aurait été certain. Ainsi, sur les thèmes spécifiques traités dans l'Agenda 21 ainsi que pour la Charte de la Terre, les représentants suisses ont généralement réussi à se placer au sein d'alliances thématiques. C'est ainsi qu'ils se sont trouvés dans le camp de la CE, du Japon et des Etats-Unis pour les questions touchant le commerce international et le transfert de technologie, alors qu'ils se sont alliés plutôt aux pays nordiques et à certains pays en développement pour d'autres thèmes comme la participation populaire, les aspects sociaux de développement, les programmes de santé et d'éducation, etc. Pour ce qui concerne le chapitre de l'Agenda 21 consacré aux montagnes, la Suisse a été au centre d'une coalition de pays intéressés de tous les continents.

D'une manière générale, cette participation à des alliances dans la plupart des thèmes d'intérêt pour la Suisse nous a permis d'atteindre la plupart des objectifs fixés par le Conseil fédéral.

Un obstacle inutile au travail de la délégation a été que les temps de présence à New York des représentants des différents offices n'ont pas nécessairement coïncidé avec les besoins de la Conférence. C'est ainsi qu'au cours de la quatrième semaine, plusieurs domaines importants n'ont plus pu être couverts en raison du départ prématuré de certains membres de la délégation.

## II. Erklärung von Rio über Umwelt und Entwicklung (Erdcharta)

Die grundsätzlichen Rechte und Pflichten im Bereich Umwelt und Entwicklung beschäftigten das PrepCom während der ganzen Dauer der 4. Session. Als schwierig zu überwindendes Hindernis stellte sich die Tatsache heraus, dass zu Beginn lediglich eine Kompilation der von den Staaten vorgeschlagenen Prinzipien, nicht aber ein eigentlicher Erklärungsentwurf vorlag. Ein Versuch des Vorsitzenden der Arbeitsgruppe III über institutionelle und juristische Fragen, diese Lücke zu schliessen, scheiterte an den unterschiedlichen Konzepten, welche die Entwicklungsländer und die Industrienationen - zu denen sich auch Russland und die osteuropäischen Staaten gesellten - verfolgten. Während grob gesagt die ersteren eine entwicklungspolitische Nord-Süd-Erklärung anstrebten, schwebte den letzteren ein Charta des Verhältnisses der Menschheit zu Natur und Umwelt vor.

Als in der vierten Sessionswoche die eigentlichen Verhandlungen auf der Grundlage eines Erklärungsentwurfes der G-77 und Chinas begannen, waren die Industriestaaten darum bemüht, den Text möglichst zu straffen und auf sektorunabhängige Grundprinzipien zu beschränken. Der PrepCom-Vorsitzende, Tommy Koh aus Singapur, nahm sich in den letzten Konferenztagen persönlich dem harzig verlaufenden Prozess an und konnte schliesslich einen Entwurf präsentieren, der auf beiden Seiten weitgehende Zustimmung oder zumindest keine eindeutige Ablehnung erfuhr. Der Text wurde als Vorschlag des Vorsitzenden zur weiteren Begutachtung und Vollendung nach Rio de Janeiro übermittelt (Beilage 2). Offen sind weiterhin die Modalitäten der Verabschiedung. Insbesondere bleibt zu entscheiden, ob die Erklärung zusammen mit der Agenda 21 oder separat angenommen und ob sie von den anwesenden Staats- und Regierungschefs unterzeichnet wird. Hingegen besteht Konsens, dass der Erklärung kein rechtlich verbindlicher Charakter zukommen soll.

Die Schweizer Delegation beteiligte sich aktiv an der Ausarbeitung der Erklärung. Nachdem realistischerweise davon ausgegangen werden musste, dass der Prozess nicht zu einer eigentlichen Erdcharta führen würde, setzte sie sich in pragmatischer Weise dafür ein, die einzelnen Prinzipien möglichst präzise, verständlich und zukunftsorientiert zu gestalten. Dabei vertrat sie häufig die Umweltseite, da diese bei aller Sorge um das Wohlergehen der Menschen, die staatliche Souveränität, das Wirtschaftswachstum und das Recht auf Entwicklung zu kurz zu kommen schien. Im weitern bemühte sie sich darum,

die vereinfachende Kategorisierung in Entwicklungs- und entwickelte Länder durch der Problematik angemessenere Kriterien wie etwa das Verursacherprinzip zu ersetzen.

Die Erklärung von Rio stellt in ihrer jetzigen Fassung das Resultat eines delikaten Gebens und Nehmens zwischen Nord und Süd dar. Sie dürfte daher das zur Zeit politisch Machbare verkörpern und an der UNCED kaum mehr grundlegende Änderungen erfahren. Betreffend Anzahl der Prinzipien und deren Umfang gleicht sie in erstaunlichem Mass der Stockholmer Erklärung. Bei näherer Betrachtung ist zu erkennen, dass vor zwanzig Jahren der Erhaltung der natürlichen Grundlagen ein vergleichsweise grösseres Gewicht zugemessen wurde. Dies liegt nicht auf der Hand, da zu jener Zeit zwar die Zusammenhänge zwischen Umwelt und Entwicklung, nicht aber die globalen Umweltprobleme wie Ozonloch oder Klimaveränderung bekannt waren.

Die Tendenz von der Umwelt zur Entwicklung wird zum Teil durch die Aufnahme von Prinzipien kompensiert, die zwar eher technischer Art sind, in ihren praktischen Auswirkungen dem Umweltschutz aber allenfalls dienlicher sein können als allgemeine Zielsetzungen und philosophische Grundsätze. Es handelt sich dabei insbesondere um das Vorsorgeprinzip, die Internalisierung von Umweltkosten, das "Polluter-pays"-Prinzip, die Umweltverträglichkeitsprüfung, die Notifikation bei möglichen grenzüberschreitenden Umweltbeeinträchtigungen und die Beteiligung der Öffentlichkeit an umwelrelevanten Entscheiden. Diese Prinzipien sollen zum ersten Mal in einer allgemein gültigen Form auf globaler Ebene festgeschrieben werden.

### III. Agenda 21

#### 1. Wirtschaft

Die Wechselbeziehung zwischen nationaler und internationaler Wirtschaftspolitik einerseits und der Umwelt- und Entwicklungsproblematik andererseits bildet den Brennpunkt der sog. "cross-sectoral issues" der UNCED und das erste Kapitel der Agenda 21. Dass die Arbeiten trotzdem schon in der vierten Woche praktisch dissensfrei abgeschlossen werden konnten, lag nicht nur an der geschickten Verhandlungsführung des algerischen Vorsitzenden, sondern vor allem an der von der UNCTAD VIII im Vormonat erarbeiteten Vorlage. Im Einvernehmen mit der EGK, den USA, Japan und einigen Lateinamerikanern gelang es der Schweiz, die Schlussakte von Cartagena von Anfang an als "nec minus" festzuhalten. Das Resultat fällt aus schweizerischer Sicht, zumindest im konzeptionellen Bereich, insofern zufriedenstellend aus, als einzelne der folgenden Themen im Vergleich zu Cartagena noch etwas präziser formuliert werden konnten: multilaterale Absicherung der Wirtschaftspolitik, erhöhter Marktzugang für die Entwicklungsländer, Verbesserung der Rohstoffmärkte und ein vermehrter gegenseitiger Einbezug von Umwelt- und Wirtschaftspolitik werden als Hauptvorausset-

zungen für eine umweltgerechte Entwicklung erkannt (vgl. Beilage 3, insbesondere paras 3-5, 8). Umweltmotivierte Handelsmassnahmen müssen transparent und in Berücksichtigung internationaler Verpflichtungen durchgeführt werden (paras 16-17, 19d und i). Die Beziehung Handel - Umwelt und die Frage der handelsrelevanten Umweltsubventionen bedürfen noch weiterer Arbeiten (para 18b und 19e und j). Die hier vorgesehenen Massnahmen sind allerdings kaum konkret formuliert worden, v.a. weil sie in den Kompetenzbereich verschiedener bestehender Organisationen fallen, aber auch in der Erkenntnis, dass sogar die Vorarbeiten dazu (beispielsweise im GATT) noch wenig fortgeschritten sind.

Ausser in der Finanzierungsfrage entstand eine klassische Nord-Süd-Konfrontation erfreulicherweise nur in einzelnen Punkten. Im "Lager der Zurückgebliebenen" versuchten China und Kuba "länderspezifische Bedingungen" zur Temperierung der Marktmechanismen und Partizipationsbestrebungen durchzusetzen (para 4); Indien gelang ein Hinweis auf eine "optimale" Gewichtung der Binnen- und Exportwirtschaft (para 34f). Die Befürchtungen der meisten Entwicklungsländer zum Thema "grüner Protektionismus" wurden mit Hilfe der Schweiz und Kanadas in allgemein anti-protektionistischen Formulierungen aufgenommen. Die "good management"-Verpflichtungen aller Länder konnten verstärkt werden (para 29). "Economic instruments" wurden als angemessene Lenkungsmassnahmen zur Verfolgung von Umwelt- und Grundbedürfniszielen anerkannt (para 34e).

Das Thema "Transnationale Gesellschaften" konnte vollständig entschärft bzw. in seinen richtigen Zusammenhang gebracht werden. Trotz des vom UNCTC-Sekretariat ohne OECD-Konsens erstellten Grundlagepapiers werden in den relevanten Bereichen ("decision making" und "major groups") nicht die TNC's als solche, sondern, auch aus schweizerischer Sicht akzeptabel, "business and industry, including large corporations and transnational enterprises" als Entscheidungsträger erwähnt.

## 2. Financement, mécanismes de financement

Les questions touchant au financement ont été au centre de la négociation de la quatrième session du Comité préparatoire. Le secrétariat de la Conférence avait évalué à 125 milliards de dollars par an les besoins totaux d'assistance extérieure qu'avaient les pays en développement pour réaliser le programme figurant dans l'Agenda 21. Comme on peut considérer que l'ensemble des activités de coopération au développement actuelles peuvent être intégrées dans l'Agenda 21, avec, naturellement des accents et des modes de travail différents, il s'agit en fait d'une somme additionnelle de 70 milliards de dollars par rapport aux 55 milliards de dollars que constitue l'aide extérieure actuelle.

La discussion a porté notamment sur les points suivants :

a) Montants

Si les pays en développement n'espéraient naturellement pas recevoir immédiatement une somme aussi importante que celle qui figurait dans les documents de secrétariat, il n'en attendaient pas moins un geste important de la part des pays du Nord qui leur permette effectivement d'aborder de nouvelles tâches dans le cadre de l'Agenda 21. La discussion a porté pendant de nombreuses réunions sur l'acceptation ou non du terme "new and additional resources" et sur le contenu de ce terme : les pays en développement craignaient à juste titre que ce terme ne couvre rien de nouveau mais soit simplement une façon de décrire des flux d'aide publique au développement d'ores et déjà planifiés dans le cadre de la réalisation de l'objectif de 0.7% acceptée en principe par tous les pays industrialisés à l'exception de la Suisse et des Etats-Unis. La discussion n'a pas pu arriver à une clarification complète de ce terme, mais au moins, il a été accepté par tous les pays, y compris les Etats-Unis.

La position de la Suisse était sans danger réel, mais sans non plus la possibilité de grandes initiatives : si les moyens prévus par le crédit de programme de 300 millions et les plans financiers pour l'aide au développement lui permettaient d'être au moins aussi généreuse que les Etats-Unis et le Japon, ces prestations n'en restent pas moins bien inférieures à celles que peut envisager la Communauté Européenne ou, encore plus, celles qui sont effectivement réalisées par les pays nordiques.

b) Canaux

Les pays en développement ont insisté sur la création d'un nouveau fonds qui aurait servi à canaliser l'ensemble des moyens supplémentaires accordés par les pays du Nord. Ce fonds devait être établi sur des règles nouvelles (transparence, gestion démocratique, à savoir avec une voix par pays, absence de conditionnalité politique). Les pays de l'OCDE ont refusé d'envisager la création d'un tel fonds, ont insisté sur le fait que tous les instruments existant pour la coopération bilatérale et multilatérale devaient être utilisés, ou éventuellement réformés, de manière à soutenir la réalisation de l'Agenda 21 dans les pays en développement. En ce qui concerne plus spécifiquement la "Global Environment Facility", les pays industrialisés sont prêts à en rediscuter les priorités et les modalités d'exécution, de manière à aller à la rencontre des désirs des pays en développement.

La position de la Suisse était semblable à celle des autres pays de l'OCDE : d'accord avec un effort supplémentaire, pas de nouveaux fonds, flexibilité sur les approches.

La négociation se poursuivra pendant les deux mois qui précéderont la Conférence de Rio, et devra être finalisée lors de cette dernière.

### 3. Transfert de technologie

Contrairement au résultat du chapitre sur l'économie, celui sur le transfert de technologie doit être considéré comme un échec : en comparaison surtout avec la CNUCED VIII, mais aussi avec le projet d'accord sur les TRIPS. Ce texte, y compris dans certains de ses paragraphes agréés, reste bien en deçà du consensus gouvernemental actuel en la matière, sans parler de la réalité du marché. Il faut toutefois admettre que les positions de départ furent bien loin les unes des autres. Pour les pays de l'OCDE, l'objectif à atteindre est le passage du concept dépassé de "transfert" à celui de la "coopération" en matière de technologie. Les représentants du G-77 à New York persistent à considérer la technologie comme une sorte de clé magique au développement que les pays nantis refusent d'offrir aux PED. Symboles éloquents du désaccord que le manque de fermeté du Président norvégien Utheim fut incapable de surmonter, les crochets du texte finalement adopté entourent même le titre : ce dernier est d'ailleurs présenté sous trois versions différentes! D'autres notions que les pays de l'OCDE ne pouvaient accepter revendiquent un "accès garanti" aux technologies, (cf. annexe 4, para 9), "l'acquisition forcée" (para 21e iii) et même le "Code de transfert de technologie" que pourtant la CNUCED VIII avait quasiment enterré (para 20f). La phrase-clé portant sur la forme de la promotion du transfert prit, elle seule, quatre jours entiers de discussion, et dut être adoptée avec, entre crochets, une seule virgule (para 13). Cette virgule limite l'accord nécessaire entre les parties concernées au degré de concessionnalité et laisse ouverte la possibilité, inacceptable pour tous les pays de l'OCDE, d'un transfert non agréé. Face à l'attitude intranquillante du G-77, les USA firent remettre des parenthèses aux "termes favorables" qu'ils avaient acceptés préalablement en allant ainsi pour la première fois au-delà de leur position traditionnelle.

En ce qui concerne la protection adéquate de la propriété intellectuelle, condition pourtant indispensable et à la promotion de la recherche et au transfert lui-même, un accord a été atteint en plénière finale "to further expeditiously examine" le rôle et l'impact du système de protection de la propriété intellectuelle dans la perspective des besoins des PED (v. para 8, dernière version).

### 4. Lutte contre la pauvreté, changement des modes de consommation, dynamiques démographiques et durabilité

Le chapitre de l'A21 consacré à la lutte contre la pauvreté présente un ensemble de mesures visant à assurer à chaque être humain des moyens de subsistance ou un gagne-pain, dans le délai le plus bref possible. Ce programme est par nature intersectoriel, puisqu'il requiert des actions dans des domaines nombreux et variés, tels que la gestion des ressources et du système de production, l'amélioration des conditions-cadres économiques, la démographie, etc. Le texte du secrétariat a été largement amélioré. Le G-77 y a introduit d'im-

portantes références à la nécessité de la croissance économique, à la solidarité internationale et à l'importance d'une approche spécifique par pays. Les pays industrialisés, dont la Suisse, se sont efforcés de compléter le texte par des références aux dimensions fondamentales du développement - éducation, santé primaire, good governance, etc. - ainsi qu'à l'importance de la participation populaire (approche bottom-up).

Le chapitre consacré aux modes de consommation non durables propose des activités visant à encourager leur remplacement ou leur abandon. La négociation de ce texte s'est révélée ardue. Le G-77 a consacré ses efforts à la mise en évidence des très fortes disparités entre pays en développement et pays industrialisés en matière de consommation, et de la nécessité que les pays industrialisés entreprennent les premiers un changement dans leurs modes de consommation. Les USA ont initialement tenté de supprimer plus de la moitié du texte, s'employant en particulier à éviter toute référence à la nécessité d'un changement et à réaffirmer l'équation croissance-prospérité. La Communauté européenne, les nordiques, le CANZ et la Suisse se sont attachés à rendre le texte plus positif, plus concret et applicable, en acceptant a priori l'essentiel des amendements du G-77. La délégation suisse s'est en particulier attachée à la nécessité de définir de nouveaux critères de qualité de vie. La version du document adopté en plénière représente un heureux compromis entre le G-77 et les pays industrialisés. Les USA ont cependant - en dernière minute - obtenu que toute référence aux modes de vie (lifestyles) soit supprimée, et ils ont maintenu une grande partie de l'introduction du premier programme entre parenthèses, en limitant ainsi la portée.

Le chapitre traitant de la relation entre dynamiques et durabilité vise à la diffusion d'une information spécifique sur les liens entre tendances démographiques et durabilité, ainsi qu'à la conception de politiques nationales intégrant démographie, environnement et développement et leur mise en oeuvre. Ce document a été l'objet d'âpres débats. D'un côté, le G-77 a tenté d'en réduire largement la portée, craignant de se voir attribuer la responsabilité de la dégradation de l'environnement en raison de la forte croissance démographique caractérisant la plupart de ses Etats membres. De l'autre côté, les pays industrialisés - dont la Suisse - se sont efforcés de rendre le document plus précis, plus contraignant et d'y introduire les notions méthodologiques les plus récentes en matière de contrôle démographique. Dans ce contexte, le Saint-Siège a formulé des exigences particulièrement difficiles à satisfaire (concernant le primat du couple, les droits de la femme, la contraception et l'avortement) qui ont conduit à l'usage d'une linguistique fort raffinée, prêtant malheureusement à toutes sortes d'interprétations de la part de ceux qui n'avaient pas participé à son élaboration. Le résultat général est satisfaisant, bien que les paragraphes se référant aux programmes et services de planning familial restent problématiques : ils seront très certainement réouverts à Rio.

## 5. Questions institutionnelles

Les négociations sur ce thème ont été âpres et compliquées par des enjeux externes à la Conférence. En effet, au delà de la recherche d'une meilleure coopération internationale, se sont profilées des questions touchant à la restructuration de l'ONU, la révision de la Charte des Nations Unies et l'élargissement éventuel du Conseil de Sécurité.

Les principaux points du texte agréé, qui ne contient d'ailleurs plus qu'une dizaine de crochets à négocier à Rio, sont les suivants :

- le système des Nations Unies et ses agences est en mesure d'aider les gouvernements dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21. Il n'y a donc pas besoin de créer une nouvelle Agence pour le suivi d'UNCED;
- l'Assemblée générale (AG) est responsable du suivi des décisions qui seront prises à Rio. Une session spéciale - qui devra se tenir au plus tard en 1997 - passera en revue et évaluera la concrétisation de l'Agenda 21;
- l'ECOSOC est chargé de la coordination générale au sein du système et pourra émettre des recommandations à l'AG, aux agences spécialisées et aux Etats membres;
- la coordination au niveau intergouvernemental sera confiée soit à une "high level Commission on Sustainable Development" dépendant à la fois de l'AG et de l'ECOSOC, soit à l'ECOSOC lui-même qui créerait un troisième comité de session ou utiliserait ses nouveaux mécanismes de coordination. La décision sera prise à la 47ème session de l'AG. Les fonctions de ces organes figurent en annexe 5;
- la coordination entre agences sera confiée à l'"Administrative Committee on Coordination" (ACC). Des critiques parfois virulentes ont été adressées, notamment aux Chefs d'agences, pour leurs tendances à envoyer des subalternes de moins en moins hauts, hiérarchiquement parlant, aux réunions de l'ACC. Ce dernier fera rapport à l'organe intergouvernemental mentionné plus haut;
- le Secrétaire général constituera un secrétariat du suivi d'UNCED dans les limites des ressources existantes et dans le contexte de la restructuration en cours. En termes décodés, ceci signifie que ce secrétariat sera modeste (une douzaine de personnes a-t-on dit) et administrativement incorporé au Département des Affaires économiques et sociales, placé sous la direction du Chinois Ghi;
- le PNUE et le PNUD verront leurs mandats renforcés et mieux ciblés. Le texte les concernant se trouve également en annexe 5. Les Latino-américains ont insisté pour inclure la CNUCED et les Africains l'Office Soudano-Sahélien comme organes particuliers de la mise en oeuvre de l'Agenda 21;

- au niveau régional et sous-régional, l'action sera confiée aux commissions économiques régionales des Nations Unies, aux banques régionales et aux organisations de coopération économique (type OCDE). Le texte les concernant est aussi en annexe 5;
- la mise en oeuvre de l'Agenda 21 au niveau national fait appel à la création d'une structure de coordination. Le texte est complété par un chapitre sur le rôle des organisations non-gouvernementales dans ce contexte. Ce texte est également en annexe 5.

La délégation suisse a pris une part active dans la négociation de ces textes, notamment ceux qui sont relatifs au renforcement du PNUE et du PNUD et à la mise en oeuvre aux niveaux régional, sous-régional et national. A deux reprises, elle s'est trouvée dans la situation humiliante de demander la substitution de "Member States" par "Governments" dans les chapitres relatifs à l'AG et à l'ECOSOC.

Nous sommes dans l'ensemble satisfaits des résultats. Nous aurions néanmoins souhaité un secrétariat plus étoffé et moins dépendant de la bureaucratie alambiquée qui tend à régner au Siège des Nations Unies. Le fait de voir ce secrétariat probablement rester à Genève (si l'invitation de la Suisse est acceptée) pourrait, dans une certaine mesure, contribuer à cette indépendance.

## 6. Rechtliche Instrumente

Dem PrepCom oblag die Aufgabe, das internationale Recht auf den Gebieten Umwelt und Entwicklung zu evaluieren und Bereiche für die Weiterentwicklung zu identifizieren. Hierzu hatte das UNCED-Sekretariat wertvolle Grundlagenarbeit geleistet. Die Debatten der Staatenvertreter verliefen im Gegensatz dazu zeitweise recht oberflächlich, was nicht zuletzt damit zusammenhing, dass die Arbeitsgruppe III über institutionelle und juristische Fragen grösstenteils durch die Aushandlung der Erklärung über Umwelt und Entwicklung absorbiert war.

Die Verhandlungen machten deutlich, dass die Entwicklungsländer angesichts des bestehenden internationalen Umweltrechts - wie gegenüber dem Völkerrecht im allgemeinen - ein gewisses Unbehagen verspüren. Sie haben das Gefühl, an der Bildung dieses Rechts nicht genügend beteiligt gewesen zu sein. Ihr Hauptanliegen war folglich der verstärkte Einbezug in die Aushandlung, Implementierung, Ueberprüfung und institutionelle Begleitung der internationalen Uebereinkommen. Ihr weiteres Bestreben, den Begriff Umwelt systematisch mit dem Begriff Entwicklung zu koppeln oder durch den Begriff "sustainable development" zu ersetzen, führte zu dem Resultat, dass das internationale Umweltrecht im Kapitel der Agenda 21 über die rechtlichen Instrumente kaum mehr als eigenständige Kategorie auftaucht.

Die entwickelten Länder - im besonderen die Schweiz, Oesterreich, die EG und Neuseeland - massen den Fragen des Vollzugs internationalen Umweltrechts eine grosse Bedeutung zu. Sie stiessen dabei auf harten Widerstand eines Grossteils der Entwicklungsländer, die um ihre nationale Souveränität besorgt waren. So konnten diese Staaten z.B. Bestimmungen über friedliche Streibeilegung in einem beschränkten Mass zustimmen, wehrten sich aber gegen jegliche Ergänzung durch Massnahmen zur Verhinderung von Konflikten.

Umstritten waren schliesslich die Sektoren, in denen das internationale Recht auszubauen sei. Die EG schlug Umweltverbrechen in Kriegs- und Friedenszeiten sowie nukleare Sicherheit vor.

Der Text, der am Ende der PrepCom-Session verabschiedet worden ist, enthält noch viele Klammern. Die entsprechenden Verhandlungen müssen in Rio de Janeiro zu Ende geführt werden.

## 7. Schutz der Atmosphäre

Die Diskussionen über dieses Kapitel der Agenda 21, die von Botschafter Bo Kjellen (Schweden) mit Uebersicht und Ausdauer geleitet wurden, konzentrierten sich vor allem auf den Bereich "Energie".

Schwierigkeiten ergaben sich zum einen aus der Prämisse, dass die Vorschläge der Agenda 21 die Verhandlungen über die Klimakonvention weder präjudizieren noch duplizieren sollten: zum Teil wurden mit dieser Begründung auch Vorschläge bekämpft, bei denen eine Berührung mit den Konventionsverhandlungen durchaus nicht ersichtlich war. Zum anderen weigerten sich Saudi-Arabien und Kuwait, sowohl Fragen des Energieverbrauchs (consumption) als auch die Entwicklung und Anwendung ökonomischer Instrumente im Text zu verankern. Die Schweiz hat sich, gemeinsam vor allem mit den skandinavischen Ländern und Oesterreich, für eine Berücksichtigung beider Elemente eingesetzt und darüber hinaus die Forderung nach der vermehrten Entwicklung und Nutzung neuer und erneuerbarer Energien unterstützt.

Der Abschnitt über den Abbau der Ozonschicht beschränkt sich im wesentlichen auf die Forderung der Implementierung des Protokolls von Montréal. Die schweizerische Forderung, dass Substitute für FCKW's weder ozonschichtabbauende Wirkung haben noch Treibhausgase sein dürften, liess sich in dieser Deutlichkeit nicht durchsetzen. Immerhin gelang es jedoch, die Forderung nach einem ganzheitlichen Ansatz bei der Bewertung der Eignung von FCKW-Ersatzstoffen im Text zu verankern.

Die Abschnitt über grenzüberschreitende Luftverschmutzung misst dem Ausbau und der Anwendung von Kontroll- und Messmethoden, insbesondere in den Entwicklungsländern, besonderes Gewicht bei. Ein Vorschlag Tunesiens, die Bekämpfung der Auswirkungen grenzüberschreitender Luftverschmutzung als gleichrangiges Ziel neben der Reduktion der Luftverschmutzung

an der Quelle im Text zu verankern, konnte mit Unterstützung Kanadas und Schwedens verhindert werden.

Das gesamte Kapitel "Schutz der Atmosphäre" wurde auf Wunsch der Delegationen Saudi-Arabiens und Kuwaits in letzter Minute in Klammern gesetzt. Dies ist um so bedauerlicher, als sich die Arbeitsgruppe in längwierigen Verhandlungen bemüht hatte, dem Anliegen dieser Länder soweit wie möglich entgegenzukommen und dafür eine beträchtliche Abschwächung in einzelnen Punkten in Kauf genommen hatte. Die endgültige Ausgestaltung sowie die Bedeutung dieses Kapitels der Agenda 21 wird wesentlich vom Fortgang der Verhandlungen über eine Klimakonvention und den dort erzielten Kompromissen abhängen.

## 8. La conservation de la diversité biologique

A la suite d'une proposition suédoise et de la Communauté européenne, il a été décidé de discuter un texte alternatif à celui qui devait être examiné. La nouvelle mouture du texte est considérablement raccourcie. Un consensus d'ordre général a été trouvé afin que le texte soutienne la préparation de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique. Tout en reprenant les principes du projet de Convention, il a été convenu de laisser en suspens les questions encore ouvertes de la Convention afin de ne pas préjuger des résultats des négociations de mai prochain. Pour aboutir au texte actuel, la négociation a porté sur une discussion de deux textes émanant respectivement de la Suède et de la Communauté qui ont été complétés par plusieurs amendements proposés notamment par le G-77 et les Etats Unis.

Pour la CE et les pays nordiques qui ont été suivis de manière générale par l'ensemble des délégations, l'Agenda 21 doit assister de manière complémentaire à la mise en oeuvre de la Convention par les moyens principaux suivants :

- intégration des stratégies de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans nationaux;
- soutien aux stratégies nationales;
- renforcement de la coordination des institutions existantes compétentes pour la conservation de la diversité biologique;
- par la promotion d'un partage "juste et équitable" des résultats de la recherche et des bénéfices dérivant de l'utilisation des ressources génétiques.

Cette dernière session a été profitable par le fait que le texte actuel est opérationnel pour déterminer des priorités dans le cadre de la mise en oeuvre des principes de la Convention, particulièrement dans sa phase intérimaire. Ceci à la condition, bien entendu, que les questions restant à négocier par le Comité intergouvernemental de négociation pour la Convention sur la diversité biologique soient résolues.

Les points en suspens concernent particulièrement :

- les mesures pour promouvoir les droits des pays d'origine de ressources génétiques pour bénéficier des développements des biotechnologies qui utilisent ces ressources;
- les financements et les coûts du programme qui dépendent également des accords sur les mécanismes et les ressources financières.

## 9. Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques

Comme pour la diversité biologique, il a été convenu de raccourcir le document original. La Communauté insiste sur la coopération internationale et le développement de mécanismes promouvant la sécurité pour la santé et l'environnement de l'utilisation des biotechniques ainsi que sur leur potentiel en matière d'agriculture durable et de protection de l'environnement. Le G-77 met aussi l'accent sur les questions de sécurité et tente de promouvoir un accès facilité aux biotechnologies au profit des pays en développement.

Les Etats-Unis, de façon isolée, insistent pour affaiblir toute décision concernant le développement de mesures de sécurité pour l'utilisation des biotechniques en argumentant sur le fait que celles-ci ne doivent pas être considérées différemment que d'autres techniques. Si beaucoup d'organismes issus de la biotechnologie sont moins dangereux (ou pas dangereux du tout), il s'agit de rappeler que la principale caractéristique des biotechniques est qu'elles s'appliquent aux objets vivants qui sont reproductibles et qui peuvent occasionner par ce fait, une fois le dommage accompli, des atteintes souvent difficilement réversibles. Cependant, il s'agit de considérer pour la Suisse que, si des règles de sécurité sont établies, elles doivent, tout en assurant une sécurité maximale, ne pas être une barrière aux transferts technologiques par une bureaucratie trop lourde. La Suisse a insisté sur ce point de vue, notamment en se prononçant pour le développement d'un code de conduite plutôt que pour l'élaboration d'un instrument légalement contraignant en matière de sécurité pour la biotechnologie. Nous avons également souligné l'importance dans le cadre des programmes envisagés de considérer les impacts socio-économiques de l'introduction des biotechniques dans les PED. Les mesures de sécurité qui concernent principalement les échanges d'informations lors de l'introduction de biotechnologies ou d'organismes génétiquement modifiés dans les PED seront réglées par des principes qui restent à négocier dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Comme pour la conservation de la diversité biologique, les questions liées au financement dépendront des résultats des négociations sur les ressources et mécanismes financiers.

## 10. Gefährliche Abfälle

Schwerpunkte der Diskussion dieses Kapitels waren die Fragen der Implementierung der Konventionen von Basel und Bamako sowie eines generellen Verbots des Exports gefährlicher Abfälle in Entwicklungsländer. Die nunmehr vorliegenden Formulierungen sind für die Schweiz akzeptabel, die Basler Konvention findet gebührende Beachtung.

Hinsichtlich des Exportverbots wurde eine Kompromissformel gefunden, die mit den Bestimmungen der Basler Konvention in Einklang steht. Auch ein neu eingefügter Abschnitt, der sich mit der Verhinderung des illegalen Handels mit gefährlichen Abfällen befasst, bringt keine über die Bestimmungen der Basler Konvention hinausgehenden, grundlegenden Verpflichtungen.

## 11. Déchets radioactifs

Les objectifs visés par la Suisse sont inclus dans un programme d'action relativement fidèle aux buts initiaux. Ainsi les Etats s'engagent prioritairement à poursuivre et intensifier leurs politiques en matière de sécurité et à promouvoir les standards internationaux de même que les lignes directrices encore à développer au sein de l'AIEA. D'autre part, il a été convenu que les Etats encouragent la "London Dumping Convention" en soutenant le principe de précautionnalité, surtout en ce qui concerne les déchets radioactifs et leur immersion. Les Etats-Unis, de façon isolée, ont refusé un paragraphe visant à demander que le responsable d'une mise en décharge de déchets radioactifs doive prouver que celle-ci est sans risques. Les Etats-Unis ont tenté en vain de porter le fardeau de cette preuve sur les parties opposées à une telle mise en décharge.

## 12. Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques (incluant la prévention du trafic international des produits toxiques et dangereux)

La résolution 44/226 de l'Assemblée générale demandait de traiter spécifiquement la prévention du trafic international des produits toxiques et dangereux. Une des questions importantes pour la Suisse est la mise en oeuvre de procédures légalement contraignantes du consentement préalable (PIC) pour l'exportation de produits chimiques dangereux. Cette approche est soutenue par les PED et la Communauté. On peut noter dans le groupe des G-77 l'importance que revêt cet aspect pour la Malaisie qui a tenté sans succès de proposer des travaux pour une future Convention dans ce domaine.

Avec les Etats-Unis, la Suisse s'est prononcée en faveur d'une mise en oeuvre rapide non contraignante du PIC, tout en soulignant qu'il faudrait en évaluer l'importance avant de considérer un instrument contraignant en la matière. Ainsi, la formule suivante de compromis a été acceptée par la Suisse et les Etats-Unis (para. 42.d) "Implement the PIC procedure as

soon as possible and, in the light of experience gained, consider working towards the conclusion of legally binding instruments, in their respective areas of competence".

Cette formule satisfait notre position actuelle. Il s'agira cependant pour l'avenir, en considérant aussi la position de la Communauté (qui vient de passer une directive contraignante en la matière) de déterminer jusqu'à quand nous pourrions soutenir une telle position qui nous situe passablement en retrait de nos partenaires européens.

### 13. Agriculture

Les aspects de coopération technique agricole et ses enjeux au niveau de l'Agenda 21 ne firent guère l'objet de controverses. La nécessité de ré-examiner les politiques agricoles dans la perspective du développement durable, y compris dans ses conséquences budgétaires dans les PED fut reconnue - ce qui, soit dit en passant, ne fut pas possible dans le secteur "forêt". Par contre, la politique commerciale agricole vit le Groupe de Cairns s'opposer notamment aux CE en affirmant que le protectionnisme agricole constitue un obstacle particulièrement grave au développement économique et à l'amélioration de l'environnement dans les PED. Ce problème fut résolu par une négociation discrète entre protagonistes. De ce fait, les paras 5 et 19e du chapitre portant sur l'économie (v. chiffre 1 supra), ainsi que le para 14b du document portant sur l'agriculture durable et le développement rural revêtent un caractère plus "neutre", acceptable pour les CE, de même que pour le Japon et pour la Suisse. Cette dernière obtint, du moins dans le titre du chapitre en question, le terme de multifonctionnalité, mais ne put percer avec des propositions visant à affirmer la contribution positive qu'une protection agricole judicieuse peut apporter à la protection de l'environnement.

### 14. Wald

Die vom Plenum verabschiedete Version des Walddokumentes unterstreicht durch die rekordverdächtige Klammerzahl die ganz fundamentalen Unterschiede der verschiedenen Positionen zur Frage einer Waldkonvention. ("Entwaldung" als Agenda 21-Thema bot dagegen weit weniger Schwierigkeiten.) Die Verhandlungsanlage war eindeutig zu ambitiös: anstatt eine Liste der in einer Konvention zu verhandelnden Themen zu erstellen, versuchte man, bereits den Inhalt dieser Themen zu verhandeln.

Hauptproblem und wohl eines der enttäuschendsten Ergebnisse des PrepCom IV ist die hartnäckige Weigerung v.a. Malaysias, in Rio einen Beschluss für formelle Verhandlungen über eine Waldkonvention zu fassen. Inwiefern dies eine taktische oder fundamentale Haltung widerspiegelt, kann gegenwärtig schwer beurteilt werden.

Dies gesagt gilt es auch zu berücksichtigen, dass "Wald" eigentlich gar kein Sektorbereich ist, sondern nahezu alle UNCED-Themen bis hin zu den Menschenrechten beinhaltet. In einem Satz lassen sich die Positionen der Hauptakteure folgendermassen kennzeichnen: für die Entwicklungsländer ist der Wald eine in ihrem alleinigen Kompetenzbereich stehende Ressource, für die Industrieländer ein von allen zu schützendes Gut von globalem Wert.

Der Weg zu einer Konvention bleibt äusserst steinig. Ohne klare Verpflichtungen einerseits der Industrieländer zu finanziellen Entschädigungen für nichtgenutzte Wälder und andererseits der Tropenwaldbesitzer zu klaren und überwachbaren Bewirtschaftungsplänen und -kriterien wird noch mancher Baum ersatzlos (und oft auch volkswirtschaftlich nutzlos) fallen.

### 15. Montagnes

Le chapitre de l'A21 consacré au développement durable des régions de montagne porte sur deux éléments de programme : l'amélioration des connaissances en matière d'écosystèmes de montagne d'une part, et d'autre part la promotion du développement intégré des bassins versants.

La Suisse, intimement liée à l'élaboration du projet de document, a organisé une réunion informelle de discussion la veille des négociations. Les représentants d'environ 25 pays y ont pris part, ainsi que l'UNESCO, la FAO, ICIMOD (International Center for Integrated Mountain Development, Kathmandu), l'UNU (United Nations University) et l'IMS (International Mountain Society). Cette séance s'est révélée fructueuse.

La problématique n'étant l'objet d'aucune controverse sérieuse entre les différents groupes régionaux, ils ne sont pas intervenus. Par contre, de nombreux pays de montagne ont participé à la négociation, essentiellement pour apporter d'utiles compléments au projet présenté par le secrétariat. Ce chapitre de l'A21 est excellent, et a obtenu le soutien de tous les pays concernés.

### 16. Süsswasser

Die zunehmende Wasserknappheit, die fortschreitende Uebernutzung von Wasservorkommen, die gravierende Entwicklung der Wasserqualität, aber auch die Auswirkung einer allfälligen Klimaveränderung auf den Wasserhaushalt erfordern sowohl in den Entwicklungsländern als auch in den Industriestaaten eine umfassende Planung und Bewirtschaftung der nur beschränkt vorhandenen Wasservorkommen.

Ausgehend vom "Mar del Plata" - Aktionsplan der UNO - Weltwasserkonferenz 1977 und insbesondere den Resultaten der "Conférence sur l'eau et de l'environnement", welche sich im Januar 1992 in Dublin auf Ersuchen des PrepCom mit Umsetzungs- und

Koordinationsmechanismen sowie Zielsetzungen und Kosten befasst hat, wurde über Aktivitäten für die Sicherstellung der Trinkwasserversorgung, der haushälterischen Nutzung und den Schutz der Wasservorkommen verhandelt.

Der relative Wasserreichtum und die Wirtschaftslage, aber auch die im internationalen Vergleich fortschrittliche Gesetzgebung im Bereich Wassernutzung, Gewässerschutz und Hochwasserschutz führen dazu, dass unsere Probleme weit geringer sind als in den meisten anderen Staaten.

Angesichts der Tatsache, dass eine allfällige Klimaänderung auch im Alpenraum weitreichende Folgen haben könnte, ist aber auch bei uns ein Zunahme der Wasserprobleme denkbar, und es besteht die Notwendigkeit internationaler Zusammenarbeit und vorbeugender Massnahmen. Diese Zusammenarbeit und auch jene in anderen Bereichen soll wenn immer möglich im Rahmen bestehender Organisationen erfolgen.

Von grosser Bedeutung für die Schweiz sind die Bestrebungen, die Bewirtschaftung der Wasservorkommen innerhalb ganzer Flusseinzugsgebiete zu koordinieren, was eine verstärkte internationale Zusammenarbeit zur Folge hat. Die von der Schweiz vertretene Haltung bestand darin, den Solidaritätsgedanken innerhalb der grenzüberschreitenden Einzugsgebiete zu fördern, ohne das Prinzip der Souveränität aufzugeben.

Was die Schweiz betrifft, war es möglich, die Anliegen durchzusetzen und nachteilige Auswirkungen zu vermeiden. Allgemein hat die Konferenz konstruktive Vorschläge für die Problemlösung gebracht. Die Verwirklichung der angestrebten Ziele hängt aber von der Bereitstellung zusätzlicher Mittel ab und verlangt auch innerhalb von Flusseinzugsgebieten von Drittstaaten verstärkte Solidarität.

## 17. Ozeane/Meeresressourcen

Kanada, Neuseeland, Island sowie weitere Küsten- und Inselstaaten haben sich bis zuletzt darum bemüht, ein besonderes Interesse der Küstenstaaten an der Erhaltung der "straddling and highly migratory fish stocks" (Fischarten, die sich sowohl innerhalb der 200-Meilen-Zone als auch auf hoher See aufhalten) gegenüber den Staaten, die Hochseefischerei betreiben, durchzusetzen. Sie sind jedoch am hartnäckigen Widerstand der EG gescheitert.

Als möglicher Ausweg zeichnet sich nun die Einberufung einer internationalen Konferenz unter der Schirmherrschaft der Vereinten Nationen ab, die sich speziell mit dieser Problematik befassen und insbesondere eine bessere Implementierung der UNCLOS-Bestimmungen fördern soll. Da die EG bis zum Ende des PrepCom noch nicht ihr offizielles Einverständnis gegeben hatte, ist der Vorschlag lediglich als Fussnote in das entsprechende Kapitel der Agenda 21 integriert.

## 18. Wüstenbildung

Die afrikanischen Länder unter Wortführung Nigerias brachten umfangreiche, die nationale Verantwortung und die Bedeutung von "participation populaire" unterstreichende Aenderungsanträge zum Sekretariatsdokument ein. Diese Vorschläge wurden generell als Verbesserung des Dokuments eingestuft und weitgehend angenommen.

Ueber den afrikanischen Wunsch nach Ausarbeitung einer Konvention zur Bekämpfung der "désertification" konnte indes keine Einigung erzielt werden. Nach Vorstellung der Afrikaner sollte eine solche Konvention die regionale und internationale Zusammenarbeit auf eine langfristige, alle beteiligten Partner verpflichtende Basis stellen und auf diese Weise ein besser koordiniertes Vorgehen gegen die Wüstenbildung ermöglichen. Während die europäischen Länder, am ausgeprägtesten Frankreich, bereit waren, dem afrikanischen Wunsch stattzugeben, brachten die USA ihre Abneigung gegen rechtlich bindende Instrumente zum Ausdruck und verwiesen auf andere Möglichkeiten, die Zusammenarbeit im Kampf gegen die "désertification" erfolgreicher zu gestalten.

Die Schweiz befürwortete grundsätzlich die Idee einer Konvention, unterstrich aber die Verantwortung der betroffenen Länder für geeignete nationale Politiken sowie regionale Politik-Zusammenarbeit. Eine wichtige Motivation der Afrikaner für den Konventions-Vorschlag scheint der Wunsch nach Sicherung einer soliden, langfristigen Finanzierung der vorgeschlagenen Agenda 21-Aktivitäten im Bereich "désertification" durch die Geberländer gewesen zu sein. Nachdem sich in der Plenardebatte ein Scheitern in den Finanzverhandlungen abzeichnete, scheint aber der Stellenwert einer allfälligen "Désertifications"-Konvention für die Afrikaner gesunken zu sein.

## 19. Renforcement du rôle des groupes principaux

Ce chapitre vise à établir les bases permettant la participation engagée de tous les groupes sociaux dans la mise en oeuvre de l'A21. Neuf sections spécifiques sont consacrées aux femmes, aux enfants et à la jeunesse, aux populations indigènes, aux ONG, aux autorités locales, aux travailleurs et à leurs syndicats, à la communauté du commerce et de l'industrie, à la communauté scientifique et technique ainsi qu'aux populations rurales. Les sections femmes et populations indigènes ont été les plus difficiles à négocier.

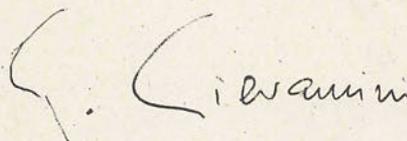
En ce qui concerne les femmes, les pays industrialisés - dont la Suisse - ont fait d'importants efforts pour rendre le texte plus précis, de façon à impliquer plus directement les gouvernements; certains représentants du G-77 se sont au contraire efforcés de relativiser la portée du document. De plus, la négociation de cette section du document a vu se poursuivre l'épineuse discussion relative à l'accès aux services de planning familial (cf. III,4).

La discussion concernant l'implication des populations indigènes dans la mise en oeuvre de l'A21 s'est déroulée dans un contexte très politique. Le point de litige principal était celui de la terminologie à adopter pour désigner ces populations. Si la Suisse et les pays nordiques optaient pour "peuples indigènes" et leurs "territoires" dans le sens de la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail sur les peuples indigènes - qui exclut la relation linéaire entre le concept de peuple et celui de l'autodétermination - l'Inde, le Brésil, la Malaisie et l'Indonésie exigeaient l'usage des termes "populations indigènes et leurs communautés locales" et "terres", agréés lors de la dernière Assemblée Générale des Nations Unies. Une solution consensuelle a été atteinte : les termes "populations indigènes et leurs communautés" et "terres" sont retenus et le texte introductif précise la continuité historique caractéristique de ces populations et la dimension territoriale de leurs terres.

Les recommandations et activités proposées dans le texte correspondant par ailleurs à ce que désiraient les représentants indigènes présents à New York, soutenus par les nordiques et la Suisse. Le bilan de cet exercice peut être considéré comme très positif.

Les sept autres domaines de renforcement cités plus haut ont été examinés sans grande difficulté, signe de l'acceptation croissante - en théorie au moins - du concept de participation populaire. Notons cependant que de trop nombreuses expressions d'atténuation se sont glissées dans le texte.

Le Chef de la délégation



Jean-François Giovannini

Annexe 1Délégation suisse

La délégation suisse à la quatrième session du PrepCom (2 mars - 3 avril) était composée des personnes suivantes :

- GIOVANNINI Jean-François, Chef de la délégation  
DFAE, DDA (toute la durée);
- DUCRET Claude-Georges, Suppléant du chef de la délégation,  
DFAE, DOI (toute la durée);
- CHAVE Olivier, DFAE, DDA (toute la durée);
- CLEMENCON Raymond, DFI, OFEFP (1.3. - 10.3.);
- FERRONI Marco, DFEP, OFAEE (2.3 - 23.3);
- GOETZ Andreas, DFETC, OFEE (16.3 - 20.3);
- HAEBERLI Christian, DFEP, OFAEE (22.3 - 3.4);
- HUSY Stephan, DFAE, DOI (toute la durée);
- JAGGY Bernard, DFEP, OFAEE (18.3 - 2.4);
- LAMB Robert, DFI, OFEFP (15.3 - 30.3);
- LINN LOCHER Monika, DFI, OFEFP (8.3 - 4.4);
- MARINCEK Igor, DFEP, OFA (8.3-20.3);
- SIMON Jürg, DFJP, OFPI (18.3-28.3);

ainsi que

- SIEBER Ivo, Mission New York (2.3-20.3)



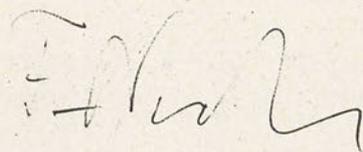
Konferenz der Vereinten Nationen über Umwelt und Entwicklung (UNCED):  
Vierte Session des Vorbereitungskomitees (PrepCom), New York, 2. März - 3.  
April 1992

---

In der Beilage senden wir Ihnen den Schlussbericht der Schweizer Delegation zur 4. PrepCom-Session.

Es handelte sich dabei um die letzte umfassende Vorbereitungskonferenz für den Erdgipfel, der vom 3.-14. Juni 1992 in Rio de Janeiro stattfinden wird. Vorgängig werden im Verlaufe des Monats Mai noch je eine Verhandlungsrunde zur Klima- und zur Biodiversitätskonvention durchgeführt werden, in der Hoffnung, die Vertragstexte für die UNCED zur Unterschriftsreife zu bringen.

DIREKTION FUER INTERNATIONALE ORGANISATIONEN  
Der Direktor



F. Nordmann

Beilagen erwähnt

Kopie mit Beilagen an:

- Botschafter F. Staehelin, DEH
- Sekretariat des Departementschefs
- GI, LTJ, DUC, HY

## CONTENU

### I. Evaluation générale

1. Situation générale
2. Situation de la délégation suisse

### II. Erklärung von Rio über Umwelt und Entwicklung (Erdcharta)

### III. Agenda 21

1. Wirtschaft
2. Financement, mécanismes de financement
3. Transfert de technologie
4. Lutte contre la pauvreté, changement des modes de consommation, dynamiques démographiques et durabilité
5. Questions institutionnelles
6. Rechtliche Instrumente
7. Schutz der Atmosphäre
8. La conservation de la diversité biologique
9. Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques
10. Gefährliche Abfälle
11. Déchets radioactifs
12. Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques (incluant la prévention du trafic international des produits toxiques et dangereux)
13. Agriculture
14. Wald
15. Montagnes
16. Süswasser
17. Ozeane/Meeresressourcen
18. Wüstenbildung
19. Renforcement du rôle des groupes principaux

**Annexes :**

1. Composition de la délégation suisse;
2. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement:  
projet de principes proposé par le Président  
(A/CONF.151/PC/WG.III/L.33/Rev.1);
3. Document officiel sur l'économie internationale  
(A/CONF.151/PC/L.71);
4. Document officiel sur le transfert de technologie  
(A/CONF.151/PC/L.69);
5. Questions institutionnelles : extraits du document officiel